CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC -
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 6 octobre 2026 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jean-François Dion, maire;
Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
Monsieur Pierrot Beaudoin, conseiller siège no.3;
Monsieur Luc Robillard conseiller siège no.4;
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

ABSENTE : Madame Jaicy Morin conseiller siège no.2;

Est également présent la directrice générale et greffière ainsi que 1 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec.* Le maire constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h05.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026.

2 ADMINISTRATION

2.1 Adoption des comptes et des chèques :326 414,44 $

- Factures payées :154 481,58 $;
- Chèques : no. 13887 à no. 13914 ;
- Prélèvements automatiques : no.4125 à 4159 ;
- Factures à payer : 87 272,74 $;
- Payes :84 660,12 $;

2.2 Adoption de la Politique en matière d'alcool et de drogues sur les lieux de travail.

2.3 Renouvellement d'un forfait téléphonique avec DHC Avocats.

2.4 Groupe DL – Internet Xplore Fibre.

2.5 CHGA – Offre clé en main pour la période 2027-2028.

2.6 Municipalité du Canton de Low – Résolution 2026-09-169, exploration et à l'exploitation minières sur son territoire et demandant l'exercice des pouvoirs d'intérêt public prévus à la Loi sur les mines.

2.7 Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèque publiques.

2.8 Achat du calendrier de l'avent de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

3.1 Fin de probation de l'employé # 61-0023.

4 TRANSPORT

4.1 Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collective du Québec (TECQ 2024 à 2028) – Mise à jour de la programmation des travaux.

4.2 Octroi de contrat – Travaux de pavage sur certains tronçons du chemin Ferme-Joseph – Fourniture des matériaux, de la main d'œuvre et de l'équipement requis pour la réalisation des travaux.

5 HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Projet de prolongement du réseau d'eau potable service professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux.

5.2 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Avenant n°.1, surveillance des travaux pour le projet de la rue Charles.

6 LOISIRS ET CULTURE

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VARIA

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-10-CMD129 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-10-CMD130 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1er SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-10-CMD131 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 326 414,44 $ et se détaille comme suit ;

- Factures payées :154 481,58 $;
- Chèques : no. 13887 à no. 13914 ;
- Prélèvements automatiques : no.4125 à 4159 ;
- Factures à payer : 87 272,74 $;
- Payes : 84 660,12 $;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Luc Robillard et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;

- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilité de crédits
Je, soussignée, Maude Tourangeau, directrice générale
et greffière-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____
Maude Tourangeau
Directrice générale et greffière-trésorière

2026-10-CMD132 ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'ALCOOL ET DE DROGUES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance d'assurer à ses employées un milieu de travail sain, sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite également préciser les responsabilités des employés, des gestionnaires à la prévention des situations liées à l'alcool, aux drogues et aux autres substances;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierrot Beaudoin, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter la Politique en matière d'alcool et de drogues sur les lieux de travail.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-10-CMD133 RENOUVELLEMENT D'UN FORFAIT TÉLÉPHONIQUE AVEC DHC AVOCATS

ATTENDU QUE le forfait téléphonique avec DHC Avocats est à renouveler;

ATTENDU QUE ce forfait permet à la Municipalité d'obtenir des consultations téléphoniques en matière de droit municipal;

ATTENDU QUE DHC Avocats offre un forfait téléphonique pour des appels au montant de 500 $ (excluant les taxes) pour une durée d'un an à compter de la date d'adoption de la présente résolution;

ATTENDU QUE pour les dossiers de litige dans lesquels il a des procédures judiciaires les taux horaires est établie à 200 $ de l'heure mais qu'une estimé sera remis avant l'avancement des dossiers;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Luc Robillard et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- approuve le forfait téléphonique auprès de DHC Avocats, selon les modalités proposées;

- d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 13000 412.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-10-CMD134 GOUPE DL – INTERNET XPLORE FIBRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser l'amélioration de la couverture internet au Centre Palma-Morin et au garage des travaux publics;

CONSIDÉRANT les options de fibre optique présentées par Groupe DL;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Pierrot Beaudoin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- approuve l'option de fibre optique 1 Gbps, au coût de 119,99 $ par mois (excluant les taxes), pour une durée de 36 mois; ainsi que les frais d'installation de 199,99 $ (excluant les taxes) et de 20,00 $ par mois, par emplacement pour les adresses IP avec le fournisseur d'accès internet Xplore;

- d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 13000 331.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-10-CMD135 CHGA – OFFRE CLÉ EN MAIN POUR LA PÉRIODE 2027-2028

CONSIDÉRANT QUE le forfait clé en main offre une solution complète répondant aux besoins de la Municipalité en matière de communications, et de diffusion de l'information;

CONSIDÉRANT QUE ce forfait permet à la Municipalité de diffuser des messages et des informations à plus grande échelle auprès des contribuables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'approuver l'adhésion au forfait « clé en main » pour la période 2027-2028, selon les modalités et conditions prévues à l'offre de service, ainsi que l'adhésion annuelle à la carte de membre au coût de 1 890,00 $ (excluant les taxes) pour chaque année, plus 35 $ pour la carte de membre.

- d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 13000 342.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-10-CMD136 MUNICIPALITÉ DU CANTON DE LOW – RÉSOLUTION 2026-09-169, EXPLOIRATION ET À L'EXPLOITATION MINIÈRES SUR SON TERRITOIRE ET DEMANDANT L'EXERCICE DES POUVOIRS D'INTÉRÊT PUBLIC PRÉVUS À LA SUR LES MINES

CONSIDÉRANT la résolution 2026-09-169, reçue de la Municipalité du Canton de Low concernant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Low poursuit ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin de faire reconnaître et protéger la vocation rurale, agricole, résidentielle et récréative de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les activités minières peuvent avoir des impacts importants sur la qualité de vie des citoyens, les terres agricoles, les infrastructures municipales et environnement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierrot Beaudoin appuyé par le conseiller Luc Robillard et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- appuie la démarche entreprise par la Municipalité du Canton de Low visant à protéger son territoire contre les activités minières incompatibles avec sa vocation et les choix exprimés par sa population;

- de transmettre copie de la présente résolution soit transmise au à la Municipalité du Canton de Low.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-10-CMD137 MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

ATTENDU QUE le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

ATTENDU QUE la bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement;

ATTENDU QU'en fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens;

ATTENDU QU'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde;

ATTENDU QUE comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;

ATTENDU QUE le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

ATTENDU QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Déléage reconnaisse officiellement ;
- les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue ;
- l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections ;
- la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-10-CMD138 ACHAT DU CALENDRIER DE L'AVENT DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

ATTENDU QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a mis sur pied une initiative de calendrier de l'avent visant à mettre en valeur les produits, les entreprises et les producteurs locaux de la région;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite soutenir cette initiative;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'autoriser l'achat de deux (2) calendriers de l'avent au coût de 150 $ chacun, pour un montant total de 300 $ (excluant les taxes) ;
- de procéder à un tirage au sort parmi les citoyens du territoire de la Municipalité pour l'attribution de l'un calendrier, et à un second tirage au sort parmi les employés municipaux pour l'attribution du deuxième calendrier ;
- d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 70190 970.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-10-CMD139 FIN DE PROBATION POUR L'EMPLOYÉE # 61-0023

ATTENDU QUE l'employé nº 61-0023 a été embauchée à titre d'adjoint à l'urbanisme date du 27 avril 2026;

ATTENDU QUE cette embauche était assujettie à une période de probation;

ATTENDU QUE la direction confirme que l'employé a satisfait aux exigences de son poste;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Pierrot Beaudoin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- de confirmer la réussite de la période de probation de l'employé nº 61-0023.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-10-CMD140 PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVE DU QUÉBEC (TECQ 2024 À 2028) – MISE À JOUR DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;

- que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028 ;

- que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

- que la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;

- que la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

- que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-10-CMD141 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE PAVAGE SUR CERTAINS TRONÇONS DU CHEMIN FERME-JOSEPH – FOURNITURE DES MATÉRIAUX, DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'ÉQUIPEMENT REQUIS POUR LA RÉALISAITON DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à des travaux de pavage sur certains tronçons du chemin Ferme-Joseph;

ATTENDU QUE les travaux comprennent notamment la fourniture des matériaux, de la main-d'œuvre et de l'équipement requis;

ATTENDU QUE la Municipalité à reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaire	Montant
Pavages Multipro	158 756,50 $ (excluant les taxes)
Groupe Pavage CG	150 472,00 $(excluant les taxes)
Pavage Inter Cité	155 558,90 $ (excluant les taxes)

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Pierrot Beaudoin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'octroyer le contrat pour les travaux de pavage sur certains tronçons du chemin Ferme-Joseph à Groupe Pavage CG, pour un montant de 150 472,00 $ (excluant les taxes), conformément aux termes et conditions de l'appel d'offre TP-2026-006.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-10-CMD142 PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit réaliser des travaux dans le cadre du projet de prolongation du réseau d'eau potable sur la rue Charles;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent des services professionnels visant notamment le contrôle qualitatif des matériaux utilisés dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaire	Montant
Groupe ABS Inc.	58 772,20 $ (excluant les taxes)
Les services Exp Inc.	64 345,00 $(excluant les taxes)
HKR Consultation	74 107,51 $ (excluant les taxes)

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Pierrot Beaudoin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'octroyer à Groupe ABS Inc. le mandat de contrôle de qualitatif des matériaux pour le projet, pour un montant de 58 772,20 $ (excluant les taxes), conformément aux termes et conditions de la soumission nº 532801352502;

- d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 41300 444.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-10-CMD143 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – AVENANT NO 1, SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE PROJET DE LA RUE CHARLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongation du réseau d'eau potable sur la rue Charles;

CONSIDÉRANT QUE, durant la phase de réalisation des travaux, une surveillance des travaux sur le chantier, la surveillance bureau ainsi que le soutien technique et administratif requis dans le cadre de l'appel d'offres et de l'octroi du mandat de contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT l'avenant nº1 de la FQM relativement à la surveillance des travaux dans le cadre du projet de prolongation du réseau d'eau potable sur la rue Charles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'autoriser la dépense et l'exécution travaux prévus selon l'avenant nº. 1, selon les modalités qui y sont établies, au coût de 57 160,00 $ (excluant les taxes);

- d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 41300 444.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-10-CMD144 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h18.

ADOPTÉE

_____ _____

Jean-François Dion
Maire

Maude Tourangeau
directrice générale et greffière-trésorière